

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_16-DE
Reçu le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à la dénomination des voies du lotissement Les Peupliers comme suit :
 - Allée Olympe de Gouges, femme de lettres française, pionnière du féminisme et rédactrice de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791,
 - Allée Alice Milliat, Cofondatrice et présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France, elle est aussi reconnue comme l'une des plus grandes militantes du combat pour la reconnaissance du sport féminin au niveau international.
 - Allée Rose Valland, conservatrice de musée et résistante qui a joué un rôle décisif dans la sauvegarde et la récupération de plus de 60 000 œuvres d'art et biens culturels volés et spoliés par les nazis pendant l'Occupation aux institutions publiques et aux familles juives françaises.
 - Allée Rosalind Franklin, physicochimiste britannique, pionnière de la biologie moléculaire, qui a contribué à la formulation de la structure de l'ADN,
- **D'ADOPTER** les dénominations listées ci-dessus,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ces voie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 25 juin 2024

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

